



**- Compte-rendu N°18 -
réunion du 3 février 2005
VALENCE (26)**

Présents :

Serge ARGENTI, Communauté de Communes du Pays de Romans - Nelly AZAMBRE, Ville de Valence - Laëtitia BACOT, GRAIE - Elodie BRELOT, GRAIE - Antoine DUCLOUX, Communauté de Communes du Pays de Romans - Christian DUPLAN, 2.C.2.A. - Station d'épuration Ocybelle - Franck FOURNIER, GRAND LYON - Christian FUMEY, A2CRD - Mireille GARAUD, SAUR France - Daniel GROULT, SIVU Megève / Praz sur Arly - Laure HAILLET DE LONGPRE, Communauté de Communes du Pays de Romans - Sébastien LAVIGNE, SIVOM de la Vallée de l'Ondaine - Valérie LOMBARD, Ville de Romans sur Isère - Christian MINAUT, Société ACTIS - Henri-Jacques MINE, UDEP Valence - William PERRIER, SILA - Syndicat Mixte du Lac d'Annecy - Eric PLANCHAMP, S.E.R.T.E - Christine RADIX, Conseil Général du Rhône - Vincent SICARD, Ville de Valence - Mallorie VIALET, GRAND LYON - Virginie VIOLLET, Conseil Général de Haute Savoie - François VIRLOGET, S.D.E.I.

Ordre du jour :

- Informations diverses
- Réflexion régionale sur le traitement des matières de vidanges
- Le traitement des graisses

Vincent SICARD et Nelly AZAMBRE, de la ville de Valence, accueillent les participants et présentent rapidement le Service Eau et Assainissement ainsi que l'UDEP de Valence.

Pour traiter les eaux usées de Valence, de Bourg-les-Valence et de la couronne valentinoise, soit 150 000 eq.Hab., la collectivité a confié à Degrémont la réalisation et l'exploitation (pour deux ans, jusqu'à début 2005) de l'usine de dépollution.

Cette usine, en service depuis janvier 2004, comporte 2 filières :

- Une filière biologique pour le traitement des eaux de temps sec (2 800 m³/h)
- Une filière physico-chimique pour le traitement des eaux de temps de pluie (16 200 m³/h)

L'usine propose aussi l'accueil et le prétraitement des graisses, des matières de curage (hydrocureuses, balayeuses) et des matières de vidange. La construction d'un quai de dépotage des boues est également en projet.

Pour le fonctionnement de ce site de dépotage plusieurs outils ont été mis en place :

- Une convention de dépotage pour l'admission des matières de vidange, graisses et sables sur l'usine. Actuellement 8 conventions ont été établies avec des entreprises d'assainissement.
- Un bordereau de suivi des sous-produits liquides de l'assainissement.
- 3 modes opératoires distincts pour le dépotage des matières de vidange, des graisses et sables.

1. Informations diverses

Romans (26) – Valérie LOMBARD informe les membres du réseau que, sur le département de la Drôme, les exploitants de STEP ont interpellé la préfecture afin de contrôler les entreprises d'assainissement agréées pour le transport des matières de vidange.

En réponse à cette demande, la préfecture a rappelé sa volonté de mettre en œuvre d'un schéma départemental d'élimination des matières de vidange. Pour cela, un recensement des gisements devrait être lancé par le Conseil Général.

Thonon les bains (74) - Eric PLANCHAMP précise que la station d'épuration de Thonon est en cours de restructuration pour atteindre une capacité de 150 000 eq.hab. fin 2006.

Cette restructuration comprendra la réalisation d'un site de dépotage sur la station.

Annemasse (74) - Christian DUPLAN souligne que l'ARC genevois, structure intercommunale regroupant les communes françaises proches de Genève, étudie la possibilité de collecter les boues de ces communes pour les incinérer avec les boues de Genève. Rappelons que la Suisse a choisi l'incinération comme filière principale des boues. A suivre.

2. Réflexion régionale sur le traitement des sous-produits de l'assainissement

RAPPEL :

Faisant suite aux différentes réflexions menées depuis juin 2001 avec la Préfecture de Région, le réseau a proposé de rédiger une note de quelques pages sur ce thème à destination de la Préfecture (ainsi que Diren, Mise, DRIRE) des Agences de l'eau, de la Région et des Départements.

Elodie Brelot rappelle que cette note va être transmise à 55 représentants officiels des organismes cités précédemment, qu'il s'agit d'une interpellation du réseau et qu'il est donc important que le groupe valide ce document et le courrier qui l'accompagne.

Elle soumet ce jour la dernière version de cette note, intégrant les remarques et commentaires formulés par le réseau.

Après une dernière relecture et ajout de quelques compléments la note est validée par le groupe (document validé joint en annexe [NotetraitSPass10.doc](#)).

Le courrier d'accompagnement de cette note ainsi que la liste des destinataires sont établis et validés par le groupe (document ci-joint [ltpref4.doc](#)).

Le Graie diffusera ce courrier ainsi que la note, au nom du réseau, fin février 2005.

Les réactions seront discutées lors de la prochaine réunion

3. Aspects techniques du traitement des graisses

Lors de la dernière réunion du réseau, il avait été proposé de poursuivre en 2005 les réflexions du groupe sur le thème du traitement des sous-produits autres que les matières de vidange.

Après discussion, il a été décidé s'intéresser dans un premier temps aux graisses.

En effet les stations de dépuración équipées pour recevoir les graisses rencontrent de nombreux problèmes liés à l'hétérogénéité de ce produit : problèmes de dépotage des graisses, problèmes de traitement,

Afin de structurer la prochaine réunion du réseau sur ce thème, Elodie BRELOT propose de lister plus précisément les différentes questions relatives à ce produit :

- Définition physique des graisses (liquide, solide, pâteuse ...)
- Comment dépoter les graisses, en fonction de leur état physique (problème d'évacuation des graisses en sortie de camion, problème d'identification du déchet : s'agit-il bien de graisses ou non, quelles sont les caractéristiques techniques d'une fosse de dépotage des graisses, conception type, ...)
- Quels sont les différents traitements existants ? (listing des filières existantes)
- Chaque filière de traitement est-elle spécifique à une qualité physique de graisses ?
- Retours d'expériences sur le traitement groupé des graisses (exemple centre de MALO vers Orange)
- Aspects réglementaires du traitement des graisses : selon la réglementation européenne, nécessité de traiter les graisses dans une filière propre, quel est alors le statut de l'UDEP qui les traite ?

Le Graie se propose de prendre quelques contacts complémentaires sur le thème afin de définir le programme de la prochaine réunion.

4. Prochaine réunion

Mardi 8 mars 2005 de 9h30 à 17h30
(Accueil à partir de 9h00), BRIGNAIS (69)

Ordre du jour : Les aspects techniques du traitement des Graisses